

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2017

Présents : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Yves PAQUIER, Christian MILLET, Catherine LEIGNIER, Marie-Pierre CHESSEL, Christelle MORTEL, Nathalie LAMBERT, Bernard CHARDON et Maryvonne BOUCHARD.

Excusés : Magalie SAVART (pouvoir à Nathalie LAMBERT), Annabelle BIANCHI (pouvoir à Catherine LEIGNIER), Sylvie BORDERY (pouvoir à Marc OBRINGER), Odile RAPAUD (pouvoir à Yves PAQUIER) et Chantal CLEMENT.

Madame Nathalie LAMBERT est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2017 avec 11 pour et 3 abstentions, incluant le rajout au compte-rendu de deux phrases :

- le conseil décide le déplacement du portillon de la ferme situé à proximité du transformateur.
- succès du premier concert le 23/09 de l'association Pérouges en Résonances.

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

Vente d'une parcelle A 1442 de 92 m²: 5227 rue du For à Pérouges.
A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

2 CONVENTION DYNACITE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention entre Dynacité et la Commune. Dans le cadre de la construction de 22 logements collectifs sociaux, 38 places extérieures de stationnement ont été créées. La commune a demandé la mise à disposition de 16 places de stationnement moyennant le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 100 000€, ce que Dynacité a accepté.

Ces 16 places, placées sous la gestion de la commune, seront utilisées pour les besoins de stationnement de l'école et pour les besoins exceptionnels du quartier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la Convention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune de Pérouges, toutes les pièces administratives, techniques ou financières relatives au présent dossier.

3 TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Les travaux de mise en conformité de la salle polyvalente sont programmés pour cet hiver.

Le cabinet d'architecture Bernier a été retenu pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le montant global de travaux, hors taxes, de 65 583.33 Euros, ainsi que le choix des entreprises pour chacun des lots.

4 VEHICULE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter un véhicule pour renouveler le parc automobile.

Le choix s'est porté sur un véhicule électrique, en lien avec le projet photovoltaïque sur les locaux techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, accepte l'acquisition d'un véhicule électrique KANGOO ZE 33 pick up au prix après bonus et super bonus écologique de 15 562.26 euros H.T. (soit 20 646.36 € T.T.C.) avec une reprise du CITROEN BERLINGO (immatriculé EP836JB) de 1 euro T.T.C.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de la signature des documents administratifs et financiers à intervenir.

5 BAUX RURAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 6 décembre 1991, créant des conventions d'occupations précaires.

Il précise qu'il conviendrait de réviser ces conventions compte tenu de leurs caractères précaires et de leurs validités fixées à un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reconduire dans les mêmes termes les conventions d'occupations précaires accordées à l'EARL La Croix des Rameaux, pour la parcelle section ZM n° 4 située lieudit « Terre Fauque » d'une superficie de 2 ha 17 a 83 ca, à compter du 11 novembre 2017 ainsi qu'à Monsieur Gilbert GROSSET pour la parcelle section ZL n° 24 située lieudit « Plan de la Crête » d'une superficie de 4 ha 17 a 02 ca, à compter du 11 novembre 2017

Il autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer pour et au nom de la commune toutes les pièces relatives à ces conventions.

Monsieur le Maire rappelle le bail d'occupation précaire à Monsieur TOMMASONE Aldo, concernant une partie d'immeuble composée de deux boxes contigus situés sur une parcelle de la Commune cadastrée comme suit :
Section A n°2083, lieudit « Les Combes », pour environ 30 m² ;
Ce bail est renouvelé du 1er janvier au 31 décembre 2017, avec un loyer de 50 €, par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de renouveler le bail d'occupation précaire à Monsieur TOMMASONE Aldo.

6 CONTRAT TEMPORAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à compter du 08 décembre 2017 pour une durée de 3 mois. Il est précisé que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 23 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

7 INDEMNITE RECEVEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, décide d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100%, à Madame FABREGUE, Trésorière Municipale de Meximieux, au titre de l'année 2017.

8 DECISIONS MODIFICATIVES

Différentes opérations et travaux sont en train de s'achever. Les factures finales vont arriver prochainement, et il faut veiller à régler les entreprises rapidement.

Il est utile d'effectuer une décision modificative, en réaffectant une partie de la somme initialement prévue (100 000€) pour des travaux de la RD 4, qui auront lieu au printemps,

- et en versant 50 000 €uros sur le compte 23-13-190 (la ferme, les bâtiments communaux...).

- et en versant également 50 000 €uros sur le compte 21-28 (extérieurs de la ferme, jeux du City stade, achat véhicule...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

9 CONTRAT DE MAINTENANCE ADIC

Monsieur le Maire explique que le contrat de maintenance concernant le logiciel de gestion de l'archivage des arrêtés et des délibérations arrive à échéance. Il y a donc lieu de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat de maintenance avec la société ADIC à compter du 1er janvier 2018, pour un coût de 18 euros H.T. annuel et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat de maintenance.

10 ENQUETE PUBLIQUE FORAGE SAINT MAURICE DE GOURDANS

Le Maire expose au Conseil Municipal le dossier d'enquête publique concernant la protection du forage de la Garine, sise à Saint Maurice de Gourdans, et lui demande de se prononcer quant à ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, n'a aucune observation particulière à formuler sur l'étude d'impact de ce projet.

11 SCOT BUCOPA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise avec 13 voix pour et une abstention, la nomination de Monsieur Yves Paquier comme membre suppléant, représentant la commune de Pérouges au sein du syndicat mixte SCOT BUCOPA.

12 COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- Ecole

- projet de faisabilité d'un centre de loisirs
- le retour à la semaine de 4 jours a été approuvé au conseil d'école (23 pour, 1 contre et 1 abstention). Le Conseil Municipal de Bourg-Saint-Christophe s'est également prononcé pour. Le Conseil Municipal de Pérouges, à la suite de ses prises de positions de mai et juin, approuve cette modification.

- **Travaux et voirie**

- Les travaux au lavoir de la Glaye et de sécurisation de l'école sont quasiment terminés. Formation programmée.
- Jeux : terrassement fait et construction en cours (sur novembre).
- Ferme : finition globale du bâtiment.
- Les travaux de voirie, salle de Rapan sont terminés.
- Salle polyvalente : attente du planning de travaux.
- RD4 : 4^{ème} projet en attente d'acceptation. Appel d'offres début d'année. Autres petits travaux de voirie.

- **Communication**

Maintien du même format du bulletin. Projet d'un livret d'accueil des nouveaux habitants (pour le printemps).

- **Sécurité**

Les services de gendarmerie nous ont rendu le rapport d'étude préalable. A réfléchir sur le choix d'un bureau d'études pour poursuivre le dossier reçu.

- **Urbanisme**

Le projet de 26 logements est à l'étude : 15 logements en accession à la propriété et 11 locatifs sociaux.

Ce projet correspond au PLU et aux contraintes des partenaires.

Dans ce même secteur des problèmes de débordement d'eaux pluviales et d'écoulement des eaux usées sont à résoudre. Des solutions techniques existent (à voir avec la SOGEDO et le département).

Le Conseil Municipal souhaite le maintien du caractère rural de la commune et le respect des orientations inscrites dans le PLU.

13 QUESTIONS DIVERSES

- Projet d'une commémoration particulière pour le centenaire de l'armistice, le 11 novembre 2018.
- Contrat ambition région (deux projets concernant Pérouges). Signature du contrat en présence de Brice Hortefeux.
- En ce qui concerne le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, 7 voix se sont prononcées pour inscrire qu'il avait été décidé le déplacement du portillon, et 4 voix pour noter qu'il avait été décidé une réflexion pour trouver la meilleure solution quant au déplacement de ce portillon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 5 décembre 2017 à 20 h.